

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Alectra Utilities Corporation a déposé une demande de modification de ses tarifs de distribution d'électricité qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025

Les changements de tarifs faisant l'objet de la requête sont établis à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la demande est approuvée telle qu'elle a été déposée, un client résidentiel typique et un client de service général typique d'Alectra Utilities verraient la hausse ou la diminution suivants à sa facture mensuelle, en raison du changement proposé aux tarifs de distribution d'électricité :

Rate Zone (RZ)	Horizon RZ	Brampton RZ	PowerStream RZ	Enerource RZ	Guelph RZ
Residential (750 kWh)	\$1.02	\$0.92	\$1.03	\$0.92	\$1.11
General Service less than 50kW (2,000 kWh)	(\$1.39)	(\$4.62)	\$0.09	\$1.29	(\$1.15)

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

La demande d'approbation d'Alectra Utilities comprend également :

- une demande de recouvrement du financement de protection des tarifs de branchement d'installations de production d'énergie renouvelable de 125 149 \$, 234 307 \$ et 130 810 \$ pour les zones tarifaires de Brampton, PowerStream et Enersource, respectivement;
- un examen du rendement présumé des capitaux propres pour déterminer si le mécanisme de partage des bénéfices est déclenché pour les zones tarifaires Horizon, Brampton, PowerStream et Enersource;
- une évaluation de la méthode de répartition appliquée aux comptes de report capitalisés.

Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier

EB-2024-0006 pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le

19 septembre 2024, à :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

La CEO n'a pas l'intention d'examiner l'adjudication des dépens pour cette audience.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1 877 632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Alectra Utilities Corporation.

 905 273-7425

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 alectrautilities.com